

Le Fenouil Biocoop

22, boulevard Louis Leprince Ringuet
72000 Le Mans

Charte des expo-ventes

Rédigé par le conseil de surveillance du Fenouil Biocoop, ce document a pour objectif d'étendre [la charte Biocoop](#) au choix des exposant·es et des produits vendus afin de garantir un niveau d'exigence élevé à nos client·es.

Mise à jour : décembre 2023

Le Fenouil Biocoop autorise :

- Les produits alimentaires issus de l'agriculture bio certifiés Eurofeuille/AB autorisés par le responsable des achats
- Les matières et textiles neufs (coton, lin, chanvre, laine, etc.) certifiés bio ou commerce équitable en cas de production hors France, ainsi que la soie naturelle
- Les autres produits non alimentaires certifiés commerce équitable
- Les produits, les associations ou les entreprises membres de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou avec des pratiques similaires et qui ont un lien avec les thèmes de cette charte
- Les produits, les associations ou les entreprises en lien avec la récupération, le recyclage, le gaspillage, l'agriculture bio et l'environnement
- Les écoproduits et l'écoconstruction
- Les cosmétiques certifiés et autorisés par la responsable des achats, sur une période définie et respectant le cahier des charges Biocoop
- Les bijoux, la décoration et l'art sur candidature et à condition de respecter nos valeurs (matériaux recyclés, poudres et pigments naturels, etc.)

Exigences :

- Aucun transport par avion
- Aucun produit vendu en magasin
- Aucun lien avec la santé ou le bien-être

Chaque exposant·e devra signer une convention l'engageant à :

- Déclarer les marques vendues avec les certificats (une fois par an en janvier)
- Demander l'autorisation de commercialiser une nouvelle marque en joignant les certificats
- Prouver que les produits ne sont pas transportés par avion
- Déclarer avoir pris connaissance de ces engagements
- Déclarer avoir pris connaissance des règles de sécurité et de savoir-être de nos magasins

Inscriptions :

Les inscriptions sont ouvertes quatre fois par an pour garantir une répartition équitable du temps de présence et pour permettre à chaque exposant·e d'obtenir une date idéale, en laissant des week-ends libres afin d'inviter même au dernier moment des associations ou organiser des animations en magasin :

- Deux fois par trimestre du lundi au jeudi au Fenouil Sargé
- Une fois par trimestre du vendredi au samedi au Fenouil Sargé
- Une fois par trimestre au Fenouil Université et au Fenouil Atlantides

Si tous les créneaux ne sont pas pris, Le Fenouil pourra proposer des dates supplémentaires aux exposant·es.